



Rue du Cloître – 77720 Champeaux  
Tel 01 60 66 96 47  
Email : [secretariat@sirpasm.fr](mailto:secretariat@sirpasm.fr)

## Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

Délibération n° 2024-03-05

NOMBRE DE DELEGUES		
En exercice	Présents	Votants
9	7	8

Convocation le :

5 mars 2024

Délibération :

**2024-03-05**

**PROGRAMME TRAVAUX 2024 ET  
DEMANDE DE SUBVENTION**

Annexe : -

Pages : 2

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le 18/03/2024

ID : 077-257703819-20240315-20240305-DE

L'an deux-mil-vingt-quatre, le mercredi 13 mars, en la mairie de Champeaux, s'est réuni le comité syndical en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP.

### Etaient présents :

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP ;

Monsieur Bruno REMOND, vice-président et maire d'Andrezel ;

Monsieur Joël MARTINEZ, vice-président et représentant de St-Méry ;

Madame Candice BOYER ; représentant d'Andrezel ;

Madame Nadège DEWANCKER, représentante de Champeaux ;

Monsieur Stéphane HUBERT, représentant de Champeaux ;

Monsieur Pascal KUBIAK, représentant de Saint-Méry ;

### Etaient Absents excusés :

Madame Véronique LANGRY, représentée par m Bruno REMOND ;

Monsieur Hervé CISCAL, représentant de St-Méry ;

Les conditions de quorum étant remplies, les membres du comité syndical présents peuvent délibérer en exécution de l'article L-2121-17, 20 et 21 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Nadège DEWANCKER est désignée secrétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1111-1,

**Vu** la nomenclature M57

**Considérant** que le programme de travaux 2024 suivant ;

TRAVAUX	FOURNISSEURS	MONTANT HT	MONTANT TTC
MOBILIER SCOLAIRE	LACOSTE	13 384,00 €	16 660,80 €
TABLEAU BLANC NUMERIQUE	ALPHA PC	3 190,00 €	3 190,00 €
CHAISES ATSEM	ERGONEO	715,00 €	858,00 €
TRANCHE A		17 289,90 €	20 708,80 €

**Entendu** le rapport du président du SIRP qui propose le plan de financement suivant ;

SOURCE DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT HT
FOND PROPRE	50%	8 644,50 €
FER TRANCHE A + B	50%	8 644,50 €
TOTAL		17 289,90 €
FCTVA		3 419,80 €
TOTAL GENERAL		20 708,80 €

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le programme travaux 2024 réhabilitation et mise aux normes écoles maternelle ;

**APPROUVE** le plan de financement associé ;

**AUTORISE** le président du SIRP à signer tout document relatif aux travaux et à la demande de subvention.

Fait et délibéré en séance,

Le 13 mars 2024,

Pour extrait Intercommunautaire conforme,

Monsieur Jean Pierre COLVOET,

Président du SIRP

Groupement Pédagogique

